

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 25 AVRIL 2012

Délibération numéro 12 – 01 - 001

Dossier n°1 : L'approbation du compte administratif 2011 et du compte de gestion.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 15 mars 2012, s'est réuni le mercredi 25 avril 2012 à partir de 10 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (16 membres présents sur un total de 22 administrateurs et 1 pouvoir donné).

Étaient présents :

Mesdames Solange BERLIER – Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER – Georges BONNARD – Claude BOURDELLE – André CELLIER (Vice président) – Paul DUCRUET – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Claude GIRAUD (Vice président) – Alain GUILLEMANT – Alain LAURENDON – Bernard PHILIBERT (Président) – Jean-Claude REYMOND – Raymond VACHER – Serge VRAY.

Étaient excusés :

Messieurs Jean-Claude BERTRAND – Jean-Paul BURDIN (pouvoir donné à Monsieur André CELLIER) – Jean-Claude CHARVIN – Joël EPINAT – Iwan MAYET – Dominique CROZET.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la loire
le	14/05/2012
Accusé réception le	14/05/2012
Numéro de l'acte	CA 12-01-001

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le résultat de l'exercice 2011 laisse apparaître un excédent comptable de 7 282 851,57 € (sections de fonctionnement et d'investissement confondues).

Ce résultat doit être analysé en prenant en compte les restes à réaliser, c'est-à-dire les engagements de dépenses 2011 qui ont été effectuées en début d'année 2012, soit 3 911 896,04 €.

L'excédent réel, après déduction de ces restes à réaliser, s'établit ainsi à 3 370 955,53 €.

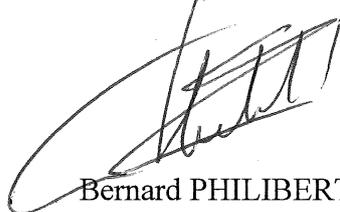
Vu le rapport présenté par le Président, Le conseil d'administration prend la délibération suivante :

Article unique :

Le compte administratif 2011 ainsi que le compte de gestion du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire sont approuvés.

Délibération adoptée à l'unanimité (Monsieur Bernard PHILIBERT, Président, n'a pas pris part au vote).

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	la préfecture de la Loire
le	14/05/2012
Accusé réception le	14/05/2012
Numéro de l'acte	CA 12-01-001